



PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASBL La Ramassette du 13 février 2024

Membres présents : Claude Renner, Jacques Laurent, Cathy Zune, Pascal Dereymaeker, Ann Pulings, David Martens, Anne Kennes, Marion Vandevoorde, Gilles Decroly, Linde Derksen, Marc Deschepper, Myriam Fabry, Sandra Flamand, Véronique Gérard, Pedro Correa, Christian Imbrechts, Thierry Jonckere, Jacques Lacasse, Marie Lachapelle, Marleen Moriau, Elisa Samoy, Claire Van Herstraeten, Bruno Vinikas, Suzanne Meyer, Willy Pasque

Membres représentés : Geneviève de Crombrugghe, Roland D'Hoop, Irène Picinelli, Mia Polet, Olivier Amory, Catherine Beetz, Anne Bihanic, Jean-Charles Bregentzer, Julien Cornet, Pierre Daveloose, Jacqueline de Cumont, Jérôme de Hemptinne, Pauline Dujardin, Christine Moreau, Vincent Mouffe, Aline Schoentjes, Nancy Trignée, Tania Vanwelsenaers, Céline Vincart, Suzanne Warren

Membres absents : José Abascal, Danielle Leenaerts, Amine Dahmane, Thomas Janssens, Isabelle Magils, Bernard Bayot, Alain Bertrand, Ariane Coquelet, Arian Cordonnier, Melissa de Conto, Emilie Jansen, Barthelemy de Theux, Joelle Dubocquet, Paul Duvignaud, Jean Koulisher, Camille Legat, Violène Quintin, Jed Stevens, Vinciane Strale, Rob Tinch, Marguerite Van Den Bergh, Isabelle Boyer, John van Volsem, Adrian Eylenbosch, Commune de Watermael Boitsfort, L'ASBL La Passerelle

Accueil et mot de bienvenue

Introduction à l'ASBL La Ramassette et vérification du quorum des présences

L'Assemblée de l'ASBL La Ramassette est constituée des membres du Comité de quartier du Coin du Balai et des membres de la Communauté d'énergie du Coin du Balai.
Le Comité de quartier est composé de 11 membres dont 6 sont également membres de la Communauté d'énergie.

La Communauté d'énergie compte 73 membres dont 6 sont également membres du Comité de quartier.

Pour tenir cette Assemblée et prendre des décisions qui engagent l'ASBL, le quorum de 50% des membres présents et représentés est nécessaire.

Des 73 membres qui ont été invités, 25 membres sont présents, 20 membres ont envoyé une procuration et sont représentés, soit au total 45. L'Assemblée constate que le quorum est atteint et peut valablement tenir son Assemblée Générale et prendre des décisions qui engagent l'ASBL.

Quelques nouvelles de la CdE

- Extension à 7 cabines Basse Tension : La Communauté d'énergie du coin du Balai a demandé à Brugel (le régulateur) et Sibelga (le distributeur) une extension de son périmètre de 5 cabines BT à 7 pour inclure les maisons du début de la chaussée de la Hulpe (carrefour ancien Triporteur/ancien Canard sauvage)
- NUBO : pour son fonctionnement, l'équipe pilote a choisi un nouveau serveur NUBO qui présente des caractéristiques éthiques correspondant davantage à nos valeurs. L'adresse e-mail de la communauté est cdebalai@nubo.coop. Tous les membres de l'ASBL sont invités à utiliser cette adresse lorsqu'ils veulent communiquer avec l'équipe pilote de la Communauté d'énergie.
- Quelques chiffres clés :
 - 73 membres
 - Répartition actuelle prosumers/consommateurs : 18 prosumers / 55 consommateurs (sans panneaux)
 - Perspectives : 100 membres à la date du 31 mai 2024 ; 200 membres à la date du 31 mai 2025.
 - Capacité de production photovoltaïque du quartier (estimation) : 61.200 KWh
 - Auto-consommation (35% estimation) : 21.000 KWh
 - Solde brut (estimation): 40.000 KWh
 - A partager (80% du solde brut) : 32.000 KWh (estimation) soit 50% de la production !
- Démarrage effectif de la Communauté au 1^{er} mars 2024
 - Janvier 2024 : SIBELGA a installé les compteurs communicants dans les 40 maisons des premiers membres
 - Le démarrage effectif de la communauté peut donc commencer et est fixé au 1^{er} mars pour une période de 1 an et 3 mois
 - La première période comptable va du 1^{er} mars au 31 mai 2024 (relevé SIBELGA)
 - La deuxième période comptable va du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025
 - Des vagues successives d'entrée des nouveaux membres suivront au fil de l'eau.
 - Une évaluation du fonctionnement de la communauté est prévue en juin 2025
- Inspirons le quartier : candidature pour un subside de BE
 - Contexte : Bruxelles Environnement a développé une politique qui vise à encourager le développement de toute une série d'initiatives citoyennes.

Notre projet de communauté d'énergie peut être pris en compte pour un subside de maximum 15.000 €.

Ce subside devrait nous permettre de faciliter notre démarrage (comptabilité, administration, communication, ...) et d'organiser des conférences et formations en rapport avec les objectifs de notre communauté d'énergie. L'équipe pilote prépare un dossier qui doit être rentré le 10 mars 2024.

- Précédents avec BE : Ce n'est pas la première fois que BE encourage le quartier dans le développement d'initiatives citoyennes (Le Coin du Balai en Transition, VILCO, la prairie-verger du Rouge Gorge, le compost de quartier du Kattenberg, ...)

- Contacts avec le facilitateur de Bruxelles Environnement.

Le facilitateur nous a aidé pour rédiger les statuts et contrats et mettre en place notre plan financier.

Actuellement il nous aide à développer l'outil de gestion administrative dont nous avons besoin.

- Contacts avec les politiques.

Plusieurs partis de la RBC s'intéressent à la question des communautés d'énergie et particulièrement à notre initiative qui à ce jour est assez unique dans la région. Dans le cadre des prochaines élections régionales, il est important de rester en contact avec les politiques. Nous envisageons de les réunir dans le quartier dans le courant du mois de mai.

- Questions TVA

La communauté, faisant du commerce, a dû s'immatriculer à la TVA.

Le régime de la franchise a été choisi pour sa simplification administrative. Nous pouvons changer de régime dans le futur si cela est plus intéressant pour le projet et nous devons le faire si notre chiffre d'affaire annuel dépasse 25.000,00€.

Ce choix a pour conséquences que la communauté :

- Ne portera pas en compte de TVA dans les factures à ses clients consommateurs
- Ne pourra pas déduire la TVA que ses fournisseurs lui porteront en compte dans leurs factures
- Ne versera pas de TVA au Trésor
- Ne devra pas déposer de déclarations TVA périodiques

Par contre, la communauté devra déposer à la TVA une liste des clients à qui elle aura adressé une facture au cours de l'exercice comptable.

Concrètement, la communauté adressera aux consommateurs des factures SANS TVA. Un consommateur assujetti ne pourra donc pas déduire de TVA puisqu'il n'y en a pas mais pourra prendre en charge le montant HTVA s'il tient une comptabilité.

Les fournisseurs de la communauté devront appliquer un taux de TVA de 21% et non 6% puisque nous avons choisi le régime de la franchise.

Ces fournisseurs sont :

- Sibelga pour les frais de transport (21%), distribution (21%), redevance OSP (21%) et accises fédérales (0%)
- Les prosumers assujettis (21%)
- Les prosumers non assujettis (0%)

Plan financier et prix d'achat et de vente de l'électricité de la CdE

- Les contrats : par kWh, vente 30 €c tout compris et achat 8€c HTVA
- Proposition d'adaptation :
 - o Les raisons : Les informations que nous avons reçues pour faire le plan ne comprenaient pas la TVA sur les frais régulés dans la configuration de franchisé. La différence mesurée sur les frais qui incombent à la communauté d'énergie est de 4€c par kWh que nous devons rapporter au prix de vente et d'achat de nos contrats.
 - o La proposition :

	Contrat Actuel	Nouvelle proposition de prix	Nouvelle expression du prix:	Benchmark
Prix Achat (€c)	8	6	6	4
Prix Vente (€c)	30	32	14 + 18	36

- Les Bénéfices attendus pour la première année sont
 - o Bénéfice Brut : ~2000 euro
 - o Bénéfice Net : ~300 euro
- Destination des bénéfices bruts :
 - o Frais de fonctionnement : 800 euro
 - o Frais de mesurage des membres consommateurs et prosumers/consommateurs (12.25 euro X 73) = 900 euro

Des changements au niveau des frais régulés (notamment frais de transport) sont annoncés pour 2025.

Les propositions de changement de prix d'achat (6 €c HTVA) et de vente (14€c fixe pour l'électricité + 18 €c variable estimé à ce jour pour les frais régulés) sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conseil d'Administration et Comités : membres

- Conseil d'Administration
 - o Candidatures : Mia Polet, Cathy Zune, David Martens, Julien Cornet et Claude Renner
 - o Vote : l'Assemblée Générale vote à l'unanimité la désignation des 5 candidats
- Comité de quartier

- Candidatures : Mia Polet, Cathy Zune, Danielle Leenarts, Anne Kennes, Isabelle Magils, Claude Renner, Julien Cornet, Thomas Janssens, David Martens, Marc Deschepper et Amine Dahmane
- Vote : l'Assemblée Générale vote à l'unanimité la confirmation des membres du Comité de quartier
- Comité d'énergie :
 - Candidatures : Geneviève de Crombrugghe, Ann Pulings, Cathy Zune, Claude Renner, Jacques Laurent, Roland D'Hoop, José Abascal, David Martens, Pascal Dereymaeker et Claire Van Herstraeten
 - Vote : l'Assemblée Générale vote à l'unanimité la désignation des 10 candidats du Comité d'énergie.

Décisions administratives :

- Ouverture d'un compte auprès de la Banque vdk pour la CdE et désignation des titulaires : Titulaire : Pascal Dereymaeker, co-titulaires : Claude Renner et David Martens
- Compte Axa pour le Comité de quartier : Titulaire David Martens, co-titulaires : Marc Deschepper

Ces points sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Un nouveau nom pour la Communauté d'énergie

Parmi la quinzaine de propositions, après un vote à plusieurs tours le nouveau nom de notre communauté d'énergie est choisi par l'Assemblée : « **ENERGIE SOLIDAIRE DU BALAI** »

Divers

- Appel à candidature : notre communauté recherche un comptable en renfort de Pascal Dereymaeker. Cette personne pourra être défrayée en application du statut applicable aux bénévoles.
- Emission TV « Investigation » sur La Une RTBF le 14/02 à 20h20 ou à voir ou revoir en Auvio. L'équipe pilote y a contribué !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30